

GARDONS L'ARGENT EN SUISSE

OUI à
l'imposition minimale
OCDE pour les entre-
prises multinationales

reforme-ocde-oui.ch

Oui à l'imposition minimale de l'OCDE

Avec un OUI, les recettes fiscales supplémentaires resteront en Suisse

Le 18 juin 2023, l'arrêté fédéral sur l'imposition minimale de l'OCDE sera soumis en votation: il pré-voit d'imposer les grandes entreprises actives à l'international à 15% au minimum. Si la Suisse n'applique pas cette disposition, d'autres pays pourront imposer les entreprises concernées dans un deuxième temps et réclamer la différence. Une large alliance composée de l'UDC, du PLR, du Centre, des Vert'libéraux et du PEV s'engage pour la mise en œuvre de cette réforme en Suisse. Gardons l'argent en Suisse.

Quelque 140 pays se sont mis d'accord, dans le cadre de l'OCDE, pour que les entreprises internationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros doivent payer un impôt sur les bénéfiques d'au moins 15%. Si un pays n'applique pas ce taux minimum, les règles de l'OCDE prévoient que d'autres pays puissent prélever la différence. Seules quelque 200 entreprises internationales ayant leur siège en Suisse et quelque 2000 entreprises étrangères établies ici seront concernées par l'imposition minimale, que l'UE l'introduira au 1er janvier 2024.

Dans son intervention, **la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Le Centre)** a souligné la portée de la réforme. Seule son acceptation empêchera le substrat fiscal que nous pouvons percevoir ici de partir à l'étranger. En cas de refus, la Suisse ferait cadeau de recettes fiscales à d'autres pays et saperait sa compétitivité. « Nous ne pouvons pas accepter cela. Après tout, cet argent doit bénéficier à la population suisse dans son ensemble », a poursuivi Elisabeth Schneider-Schneiter.

La conseillère nationale Petra Gössi (PLR) a constaté que la Suisse est un pays attractif pour les entreprises actives à l'échelle internationale. « Ces entreprises ont contribué de manière déterminante à l'augmentation constante, ces dernières années, des recettes de la Confédération issues de l'impôt sur le bénéfice, qui s'élèvent aujourd'hui à environ 14 milliards de francs. Les entreprises contribuent donc désormais davantage à l'impôt fédéral direct que les ménages privés. » Avec les nouvelles règles de l'OCDE, les entreprises concernées devront de toute façon payer des impôts supplémentaires. Elles doivent le faire en Suisse, afin que les recettes supplémentaires de 1 à 2,5 milliards de francs restent dans notre pays.

Si l'imposition minimale de l'OCDE n'est pas appliquée en Suisse, cela créera une grande insécurité juridique pour les entreprises concernées, a souligné l'entrepreneuse et **conseillère nationale Magdalena Martullo-Blocher (UDC)**. Elle a expliqué que la mise en œuvre en accord avec les règles de l'OCDE protégera les entreprises concernées contre une imposition et des démarches administratives supplémentaires à l'étranger. « En cas de refus de la réforme, les entreprises concernées paieront des impôts dans différents pays sans rien recevoir en retour. » Cela n'est pas attractif et conduira des entreprises à délocaliser des activités à l'étranger. C'est pourquoi la mise en œuvre en Suisse est importante. Les trois quarts des recettes fiscales supplémentaires reviendront aux cantons concernés et un quart à la Confédération. Les cantons pourront faire participer leurs villes et communes de manière appropriée à ces recettes. « La Suisse doit rester compétitive, malgré les salaires les plus élevés, un marché de vente restreint et des coûts logistiques élevés. Les cantons doivent recevoir la plus grande partie des recettes fiscales supplémentaires, afin de pouvoir décider d'améliorations sur mesure de leur site. »

Le conseiller national Jürg Grossen (PVL) a expliqué que les recettes fiscales supplémentaires engrangées par les cantons entraîneront une hausse de leur contribution à la péréquation financière nationale. Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral a d'ailleurs calculé l'impact sur la péréquation financière. Pratique-ment tous les cantons économiquement forts verseront des contributions supérieures en raison des recettes supplémentaires résultant de l'impôt complémentaire. La Confédération devra également augmenter ses versements à la péréquation financière. « Grâce aux versements plus élevés à la péréquation financière, les cantons qui n'hébergent pas ou peu de multinationales bénéficieront également du nouvel impôt complémentaire. Au total, près de 290 millions de francs supplémentaires devraient être versés aux cantons bénéficiaires. »

La conseillère nationale Lilian Studer (PEV) a conclu en expliquant que l'enjeu principal de cette réforme était la concurrence internationale entre places économiques. La concurrence, ce sont les autres pays. Tous les pays cherchent à attirer et à retenir des entreprises engrangeant des bénéfices élevés, car ces entreprises offrent des emplois de qualité, investissent des sommes importantes dans la recherche et contribuent ainsi au bien-être de la population. « Il faut donc veiller à ce que la Suisse continue d'investir dans la prospérité pour tous en investissant dans la recherche-développement, dans des emplois de qualité et dans les contributions en faveur de la collectivité. »

**Le 18 juin
disons OUI à l'imposition minimale de l'OCDE**

Conférence de presse de l'Alliance
pour OUI à l'imposition minimale de
l'OCDE
11.05.2023

Imposition minimale de l'OCDE OUI

Pour toute question:

Elisabeth Schneider-Schneiter, Conseillère nationale: elisabeth.schneider@parl.ch

Petra Gössi, Conseillère nationale: petra.goessi@parl.ch

Magdalena Martullo-Blocher, Conseillère nationale: magdalena@martullo-blocher.ch

Lilian Studer, Conseillère nationale: lilian.studer@parl.ch

Jürg Grossen, Conseiller national: juerg.grossen@parl.ch

Seul le texte prononcé fait foi

Elisabeth Schneider-Schneiter, Le Centre, Conseillère nationale BL

Chers médias,

Guerre, pandémie, crise climatique, difficultés d'approvisionnement, pénurie d'électricité, vacillement des banques, pensée par blocs - le monde est sens dessus dessous. En Suisse, nous devons d'autant plus garder les pieds sur terre. Pour cela, nous avons avant tout besoin d'une chose : de stabilité.

La réforme fiscale OCDE est une occasion historique de créer ces conditions. Historique, car la Suisse participe ainsi à l'élaboration des conditions-cadres sur lesquelles un État doit absolument garder la main, à savoir l'imposition des entreprises performantes.

140 États, dont la Suisse, se sont mis d'accord sur l'introduction d'une imposition minimale globale pour les grandes entreprises, dans le cadre d'un projet de l'OCDE et du G20. Nous sommes donc en plein cœur de la mise en œuvre politique du projet, au cœur du marché intérieur européen et au cœur du système fiscal de la communauté internationale.

Avec l'imposition minimale de l'OCDE, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros doivent être imposées à 15 pour cent au moins. En Suisse, cela concerne environ 200 grandes entreprises suisses actives au niveau mondial et quelque 2000 entreprises étrangères établies ici. Pour les PME et les entreprises purement nationales, rien ne change.

L'UE introduira l'imposition minimale de l'OCDE au 1er janvier 2024. Si nous ne l'appliquons pas en Suisse, d'autres pays pourront imposer a posteriori les entreprises suisses et celles qui y sont domiciliées. En d'autres termes, cela signifie que nous nous priverions alors volontairement d'un substrat fiscal substantiel. Et nous couperions l'herbe sous le pied de nos prestations publiques et de notre compétitivité. Ça, nous ne pouvons pas le permettre. Après tout, cet argent doit profiter à la société suisse.

Mesdames et Messieurs, vous entendez aujourd'hui la voix d'une grande alliance interpartis. Le Conseil fédéral, le parlement, tous les cantons ainsi que Le Centre, le PLR, les Verts libéraux, l'UDC, le PEV, les associations économiques ainsi que l'Association des communes et des villes suisses disent haut et fort OUI à l'imposition minimale de l'OCDE. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser passer cette chance de stabilité.

Seul le texte prononcé fait foi

Petra Gössi, PLR, Conseillère nationale SZ

Mesdames et Messieurs,
Chères représentantes et chers représentants des médias,

Je vous souhaite à mon tour la bienvenue à cette conférence de presse de l'alliance en faveur du Oui à la mise en œuvre en Suisse de la réforme de l'OCDE.

Avant toute chose, laissez-moi préciser un point sur l'importance des entreprises internationales pour notre pays :

La Suisse a une économie forte ! Nous le devons à différents facteurs d'implantation. La situation centrale de la Suisse au cœur de l'Europe fait de nous un centre d'implantation important entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Trois des quatre plus grands marchés européens sont des pays voisins de la Suisse. Nous connaissons un marché du travail libéral et disposons d'infrastructures de premier ordre par rapport à d'autres pays. Les entreprises peuvent être créées rapidement et nous connaissons une charge fiscale relativement faible.

L'attractivité de notre site repose sur différents piliers. Les faibles taux d'imposition sont l'un de ces piliers. Ils ne s'appliquent pas seulement aux personnes physiques, mais aussi aux entreprises. L'harmonisation internationale de l'imposition des entreprises fait disparaître cet important facteur d'implantation pour la Suisse. Pour rester compétitif au niveau international, les autres piliers de l'attractivité de la place économique doivent donc être renforcés d'autant plus.

La Suisse est également un pays attractif pour les entreprises internationales et en accueille un grand nombre. Celles-ci apportent une contribution sans commune mesure à notre économie et à notre prospérité. Elles ont également contribué de manière déterminante à l'augmentation constante des recettes de l'impôt sur les bénéfices de la Confédération au cours des dernières décennies. En 2023, les entreprises verseront à la Confédération environ 14 milliards de francs d'impôts sur les bénéfices. Les entreprises contribuent donc désormais davantage à l'impôt fédéral direct que les ménages privés.

Or, près de 140 pays dans le monde ont décidé, dans le cadre de l'OCDE, que les grandes entreprises actives au niveau international avec un chiffre d'affaires annuel minimum de 750 millions de Euro devaient être imposées à hauteur d'au moins 15 pour cent dans le monde entier. Si la Suisse ne respecte pas cette règle, d'autres pays peuvent procéder à l'imposition manquante des entreprises.

Actuellement, la charge fiscale de nombreuses entreprises est inférieure à 15%. Cela vaut pour toutes les entreprises, multinationales comme PME. Or, une imposition différenciée entre les grandes et petites entreprises est actuellement anticonstitutionnelle. Une modification de la Constitution est donc nécessaire afin d'introduire un impôt complémentaire national qui ne s'appliquera qu'aux multinationales visées par la réforme de l'OCDE.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'introduire un impôt complémentaire national pour atteindre le taux minimum de 15%. L'imposition globale variant en fonction des cantons, cet impôt complémentaire doit être introduit au niveau fédéral.

Mais pourquoi est-ce si important que la Suisse mette en œuvre cette réforme ?

Parce que la réforme de l'OCDE permet aux entreprises qui sont trop faiblement imposées de payer des impôts supplémentaires dans d'autres pays. In fine, les entreprises concernées devront donc payer l'impôt complémentaire dans tous les cas. Autant qu'elles le fassent en Suisse ! S'il n'est pas prélevé en Suisse, nous ferons volontairement cadeau de cet argent à l'étranger. Il s'agit d'environ 1 à 2,5 milliards de francs.

Sans l'avantage concurrentiel de la fiscalité, nous devons investir davantage de ressources pour maintenir l'attractivité de notre place économique : les recettes supplémentaires sont donc d'une importance capitale. C'est pourquoi un oui à l'imposition minimale de l'OCDE est important pour une Suisse forte !

Seul le texte prononcé fait foi

Magdalena Martullo-Blocher, UDC, Conseillère nationale GR

Mesdames, Messieurs,

L'introduction de l'imposition minimale de l'OCDE place les cantons devant de grands défis. Pour nombre d'entre eux, un avantage fiscal traditionnel, et donc un facteur de localisation important, se réduira. L'impôt fédéral restera lui inchangé. C'est pourquoi les recettes fiscales supplémentaires prélevées seront versées pour trois quarts aux cantons concernés et pour un quart à la Confédération. Les cantons pourront ensuite faire participer leurs villes et communes de manière appropriée à ces recettes. La gauche critique cette répartition ; elle aurait bien sûr préféré que l'ensemble des impôts revienne à la Confédération pour y être dépensé. Mais avec l'augmentation des impôts, la qualité de la localisation des grandes entreprises dans les cantons se détériore. Grâce aux entreprises multinationales, la Confédération et la plupart des cantons ont pu générer des recettes fiscales en forte croissance au cours des dernières décennies et augmenter leurs propres dépenses. La Suisse doit continuer à être compétitive, malgré les salaires les plus élevés, un marché de vente restreint et des coûts logistiques élevés. C'est pourquoi les cantons doivent recevoir la plus grande partie des impôts supplémentaires afin de pouvoir décider d'améliorations sur mesure de leur site. Ce compromis de trois quarts et un quart bénéficie d'un large soutien : le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons, les villes et les communes, les milieux économiques et les partis ici présents l'appuient.

Avec ce projet, les cantons perdent malheureusement à nouveau une partie de leur souveraineté fiscale sur le plan international et je le regrette vivement. Comme pour la 3e réforme de l'imposition des entreprises, l'étranger nous oblige à procéder à cette augmentation d'impôt, car sinon d'autres pays la percevraient auprès de nos entreprises. Nous devons suivre le mouvement, car les grandes entreprises multinationales paieront ainsi les nouveaux impôts ici, en Suisse, et non à l'étranger ; je n'ai pas besoin, je pense, de vous expliquer à quel point c'est important pour notre pays de conserver ces recettes. Une mise en œuvre ici en Suisse est également nécessaire pour que nos entreprises bénéficient d'une sécurité juridique et de planification. Les entreprises doivent savoir si elles doivent effectuer des investissements à l'étranger ou si elles peuvent les planifier ici en Suisse. En effet, si nous n'appliquons pas l'impôt minimum de l'OCDE ici en Suisse, d'autres pays prélèveront l'impôt supplémentaire sur les bénéfices des entreprises. Cela signifie pour les entreprises concernées une imprévisibilité et une bureaucratie supplémentaire : elles paieront alors des impôts dans différents pays et ne recevront rien en retour. Ce n'est pas attractif et cela conduira ces entreprises à délocaliser des activités à l'étranger.

Je sais par expérience, en tant qu'entrepreneur d'une des entreprises concernées, que les grandes entreprises qui réussissent sont très convoitées au niveau international - et qu'elles sont constamment sollicitées par d'autres États. La concurrence internationale entre les sites s'est massivement renforcée au cours des dernières années et elle est impitoyable.

L'introduction de l'impôt minimum de l'OCDE représente un défi pour les cantons, mais je suis convaincue que ces derniers sauront relever le défi et resteront attractifs, car il s'agit vraiment de l'essentiel, du financement de notre État, des nombreux emplois et de la forte valeur ajoutée, ce non seulement pour la Confédération, mais aussi et surtout pour les cantons. Voilà pourquoi je soutiens la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE.

Seul le texte prononcé fait foi

Jürg Grossen, Président du PVL Suisse, Conseiller national BE

Chers représentants des médias,

Mesdames, Messieurs,

Les entreprises multinationales établies en Suisse doivent continuer de payer l'intégralité de leurs impôts en Suisse. Elles participent ainsi au financement d'importantes tâches de l'État et d'infrastructures, et contribuent à notre prospérité. C'est l'objectif que poursuivent le Conseil fédéral et le Parlement avec la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE.

Avec l'impôt minimum de 15 pour cent, l'OCDE fait avancer l'harmonisation de l'imposition des grandes entreprises actives au niveau international. Pour l'OCDE, il s'agit d'un système intelligent et simple. Car si les entreprises concernées paient moins de 15 pour cent d'impôts en Suisse sur les bénéfices, d'autres pays pourront taxer la différence. Cela signifie que les multinationales devront de toute façon payer cet impôt.

Mesdames et Messieurs, la Suisse n'est pas obligée de participer à ce projet. Mais si elle ne le fait pas, le substrat fiscal quittera la Suisse. Pour que cet argent reste en Suisse, les Vert'libéraux soutiennent cette modification de la Constitution et disent clairement oui à la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE.

En plus d'assurer d'importantes recettes fiscales, cette modification constitutionnelle a également pour but de créer des conditions-cadres stables et de pérenniser des postes de travail en Suisse. Les entreprises concernées ont besoin de sécurité juridique et doivent savoir à quoi s'attendre. Un non le 18 juin entraînerait pour l'économie suisse une incertitude dont nous préférons nous passer en ces temps de turbulences. Selon l'Office fédéral de la statistique, un salarié sur quatre en Suisse travaille pour un groupe d'entreprises multinationales. Nous voulons offrir des conditions attractives pour ces entreprises, dont nous attendons en contrepartie qu'elles fassent leur part dans notre pays, qu'elles offrent des postes de travail bien rémunérés, qu'elles participent activement à notre système de formation dual et qu'elles paient des impôts en fonction de leur réussite économique.

Chers représentants des médias, l'introduction de l'imposition minimale est relativement incontestée. La répartition des recettes entre cantons et Confédération a été et reste en revanche controversée. Le Parlement en a abondamment débattu et la solution élaborée a finalement réuni une majorité derrière elle au Parlement.

La solution prévoit que 75 pour cent des recettes reviennent aux cantons et 25 pour cent à la Confédération. Il est important de souligner que les recettes des cantons et communes issues de l'impôt complémentaire seront prises en compte dans la péréquation financière nationale (RPT) en tant que recettes fiscales supplémentaires. Dans son message au

Parlement, le Conseil fédéral avait simulé l'impact sur la péréquation financière. Du fait de la prise en compte de l'impôt complémentaire dans la RPT, pratiquement tous les cantons économiquement forts verseront davantage à la péréquation financière. La Confédération devra également augmenter légèrement ses versements à la RPT. Les rentrées fiscales seront ainsi largement réparties en Suisse à travers la péréquation financière. Ainsi, même les cantons qui n'abritent pas ou peu de grandes entreprises multinationales profiteront du nouvel impôt complémentaire. Au total, près de 290 millions de francs supplémentaires devraient être versés aux cantons bénéficiaires.

Pour les Vert'libéraux, il est clair que l'introduction de cet impôt complémentaire est nécessaire. Grâce à lui, nous nous assurons que les recettes supplémentaires restent en Suisse. Nous pourrions ainsi financer des mesures importantes aux niveaux cantonal et fédéral dans les années à venir afin de renforcer notre compétitivité et notre attractivité en tant que site.

Seul le texte prononcé fait foi

Lilian Studer, Présidente du PEV Suisse, Conseillère nationale AG

Pour le PEV, il est clair que la Suisse ne doit pas rester à l'écart avec la réforme fiscale de l'OCDE, mais se montrer solidaire avec la communauté internationale. En ce qui concerne le PEV, nous soutenons l'introduction de l'imposition minimale proposée par l'OCDE car nous estimons qu'il s'agit d'un pas vers plus de justice fiscale et c'est pourquoi nous soutenons également la modification de la Constitution sur laquelle nous voterons le 18 juin.

La création de bonnes conditions-cadres pour les entreprises est une tâche centrale de la politique économique. Mais de bonnes conditions-cadres ne signifient pas uniquement et simplement des taux d'imposition bas, j'en suis convaincue. Il va de soi qu'une charge fiscale modérée fait également partie d'une politique d'implantation durable, mais :

« Pour les entreprises responsables, d'autres facteurs d'implantation tels que la stabilité politique, la disponibilité de personnel qualifié, ou encore la qualité de vie des employés sont également d'une importance décisive. »

La Suisse a tout intérêt à ce que les grandes entreprises internationales restent sur son territoire. Car ce projet met la concurrence internationale entre sites d'implantation au premier plan. La concurrence, ce sont les autres Etats. Tous les pays s'efforcent d'attirer et de garder des entreprises à fort rendement sur leur territoire, car elles offrent des emplois de qualité, investissent de gros montants dans la recherche et contribuent ainsi à la prospérité de la population. Il faut donc veiller à ce que les investissements dans notre prospérité à tous se poursuivent en Suisse, à travers des investissements dans la recherche et le développement, des postes de travail de qualité et les contributions à la communauté. L'introduction de l'impôt complémentaire est donc, du point de vue du PEV, un bon choix pour garantir une imposition minimale, en Suisse également, et ainsi assurer le niveau des recettes fiscales en Suisse. Les recettes devront être investies dans la promotion économique. Une promotion de la place économique qui ne repose pas uniquement sur une fiscalité basse, mais qui doit mettre l'accent sur d'autres facteurs de succès : une formation professionnelle de qualité en fait partie à nos yeux, tout comme de bonnes possibilités de garde des enfants, afin de limiter la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Avec ces recettes fiscales supplémentaires, les Cantons pourront donc veiller à ce que la Suisse reste une place économique attractive pour les entreprises. Nous en profiterons tous par le biais de bons emplois, sûrs, et cela garantira la contribution fiscale élevée des entreprises au financement des prestations publiques, par exemple dans le domaine de la formation et du social, et donc aussi notre stabilité politique.